N° 573 avril 2018
N°CPPAP 0220s07170

Fédération FO de la métallurgie

le journal

FO Métaux
Notre industrie, nos emplois !

www.fo-metaux.org

La fin du diesel ?

Le déclin du diesel s'accélère et les métallos FO redoutent d'être les premiers à payer les conséquences de la réorganisation de la filière automobile. Dans l'action et dans la réflexion, la Fédération FO de la métallurgie est en première ligne dans ce dossier pour défendre l'industrie et les emplois.

Ford Blanquefort - p.8
FO à la recherche de solutions

Airbus Nantes - p. 9
Le renouvellement

PSA Retail - p. 20
Pionnier sur le CSE

Sommaire

Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

"FO Métaux LE JOURNAL"
est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.
Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.
Faites-nous part de vos expériences syndicales.
Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération :

Tél. : 01 53 94 54 27 • Fax : 01 45 83 78 87

Chiffes à connaître :

SMIC horaire brut : *9,88 euros*
SMIC brut mensuel : *1498,47 euros*
Plafond de la sécurité sociale :
3 311 euros par mois
(pour l'année 2018 : 39 732 euros)
Coût de la vie :
0 % en février (0 % hors tabac) ;
+1,2 % en glissement sur les 12 derniers mois (+1,1 % hors tabac).
Chômeurs : *3 463 100*
(catégorie A, publiés le 27 février 2018)
Indice de référence des loyers :
126,82 (4ème trimestre 2017).
Taux d'intérêt (22 mars) :
-0,19 % au jour le jour.

3 Editorial

4 Le dossier

La fin du diesel ? 4-6

7 Actualité sociale

Japy-Peugeot : un équipementier qui revient de loin 7
Proma : changer la loi 7
Ford Blanquefort : FO à la recherche de solutions 8

9 Actualité syndicale

Airbus Nantes se renouvelle 9
USM de l'Isère et des Hautes-Alpes : une équipe dynamique 10
AMIPI : un avenir incertain 10
Saint-Jean Industries : bientôt en coordination ? 15
USM de Bourgogne Franche-Comté : au coeur de l'industrie 16
USM du Loiret : la relève 17

18 Infos

Résolution de la Commission Administrative Fédérale 18-19
Disparition de Jean-Marie Riche 19
PSA Retail pionnier sur le CSE 20

21 Vos droits

Du CHSCT au CSSCT : quels changments ? 21

22 Jeux

Des métaux et des mots 22

Et toujours l'information en ligne sur...
www.fo-metaux.com

Ford Blanquefort : FO aux côtés des salariés

Nous sommes à quelques jours du Congrès Confédéral FO, qui se tiendra du 23 au 27 avril à Lille. Notre prochain journal sera donc consacré en partie à cet événement important dans la vie de notre organisation syndicale. Ce congrès donnera lieu à un passage de témoin, puisque notre ami et Secrétaire Général de la Confédération, Jean-Claude Mailly, a décidé de passer la main. Nous tenons à le remercier pour son engagement sans faille durant ces quatorze années passées à la tête de notre organisation syndicale. Il a défendu avec brio les valeurs de notre Confédération et, par là même, celles de notre Fédération, à savoir l'indépendance et la pratique contractuelle et conventionnelle. Un grand et très bon Secrétaire Général qui n'a jamais compté son temps et a toujours été disponible pour les militant(e)s.

Il a toujours apporté son soutien aux métallos et à l'ensemble des secteurs de notre organisation. Il a visité de nombreuses entreprises de la métallurgie ; vous pouvez d'ailleurs le constater au vu de l'affiche centrale de ce journal, qui est malheureusement trop petite pour y insérer toutes les photos prises lors de ses différents déplacements. Le dernier en date a été sa visite et son soutien à notre syndicat FO et aux salariés de Ford à Blanquefort, en Gironde.

Nos délégués FO Ford ont remercié Jean-Claude Mailly et la Fédération pour leur soutien. En effet, dans un contexte économique pourtant favorable, la direction du groupe américain envisage de «fermer» le site en 2019, ce qui n'est pas acceptable ! Ce n'est d'ailleurs pas son premier essai, puisqu'elle avait déjà tenté de le faire, en vain, en 2009. Suite à cette visite, sachant que les politiques, au niveau tant national que régional et local, sont « sur le pont » pour faire entendre raison aux Américains, nous regardons, en fonction des informations en notre possession, s'il est possible de faire jouer les principes directeurs de l'OCDE. Car apparemment, une situation anormale a été constatée concernant des boîtes de vitesses fabriquées aux Etats-Unis, puis stockées en Espagne sous le numéro de fabrication du site de Blanquefort.

Nous sommes régulièrement en relation avec les politiques concernés. Nous avons également pris contact avec les responsables syndicaux des instances de la Métallurgie au niveau international (IndustriALL Global Union) et européen (IndustriALL European Trade Union), qui n'étaient pas informées de cette décision. Nous allons mener ensemble plusieurs actions pour essayer de faire entendre raison à ce groupe américain, qui certainement, à l'instar du président des Etats-Unis, est adepte du « surprotectionnisme ».

Il est vital de protéger toute l'industrie en activité sur notre territoire. Trop souvent, lorsque nous abordons cette nécessité, nous sommes taxés de protectionnisme. Pour FO Métaux, tout en respectant les institutions et les règles internationales et européennes, il convient, à l'instar des Etats-Unis, des pays asiatiques et de l'Allemagne, de ne pas se culpabiliser et de protéger d'une manière plus efficace et intelligente l'industrie.

Dans le monde, le protectionnisme est de mise. Il suffit de regarder l'actualité, avec M. Trump qui n'hésite pas à taxer l'acier et l'aluminium, même si cette décision est suspendue. Il s'organise pour lutter contre la concurrence des pays asiatiques, et privilégie le retour d'entreprises du territoire français vers les Etats-Unis. Nous sommes dans une guerre économique avec des enjeux industriels et sociétaux, avec à la clé des milliers d'emplois.

Concernant l'Europe, nous en sommes convaincus, il faut une politique et une stratégie industrielles européennes, mais dans le respect des pays concernés. Face aux pays asiatiques et en voie de développement, c'est au niveau de l'Europe qu'il convient de lutter contre les concurrences déloyales, à l'exemple de la sidérurgie, qui a pu peser sur le système de quotas de CO_2 et sur la mise en place de taxes douanières quand les Européens arrivent à se mettre d'accord, évitant ainsi le monopole chinois. L'industrie est un enjeu majeur pour notre économie et l'emploi, et nous la défendrons sans cesse dans l'intérêt des femmes et des hommes qui contribuent largement à la richesse des entreprises et de notre pays.

Organe officiel de la Fédération confédérée FO de la Métallurgie

Directeur de la publication : Frédéric Homez

Imp.Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0220s07170

Rédaction : Temps Forts

Publicité : PMV
9, rue Baudoin, 75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metaux.fr

La fin du diesel ?

Le déclin du diesel s'accélère et les métallos de la filière automobile s'inquiètent, tant pour les sites que pour leurs emplois. Dans l'action et la réflexion, la Fédération FO de la métallurgie est en première ligne dans ce dossier avec une certitude : la fin du diesel n'est pas celle de l'automobile, pour peu que la transition soit intelligemment menée par l'ensemble des acteurs.

Après avoir fait les beaux jours de l'industrie automobile française pendant plusieurs décennies, le diesel roule à présent vers sa fin programmée. En France, la tendance baissière de cette motorisation est certes plus marquée que dans les autres grands pays européens, notamment avec des pics en 2011 et 2013, au moment où un rapport de l'OMS révélant le lien entre particules fines et cancers avait marqué les esprits. L'année 2017 aura celle d'une accélération brutale de cette tendance. Alors que le marché automobile a connu une nouvelle année record (+ 4,7 % des ventes en 2017), les voitures diesel, elles, ont plongé de cinq points sur la même période selon le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA). Elles ne représentent plus que 47 % des achats de véhicules neufs, contre 73 % en 2012.

Le scandale ¬Volkswagen et les soupçons de fraude aux émissions de NOx impliquant plusieurs constructeurs, baptisé « DieselGate », et la réaction sociétale qui l'a suivie ont amplifié le mouvement, qui devrait se poursuivre en 2018 avec l'augmentation du prix du gazole de 7,6 centimes par litre. Et, d'ici trois ans, avec l'alignement des prix de ces carburants. Autres facteurs qui sont autant de clous dans le cercueil du diesel : le durcissement de la norme Euro qui impose aux véhicules des systèmes de dépollution toujours plus complexes et qui pèsent sur les coûts ; le nouveau cycle d'homologation européen WLTP (Worldwide Harmonized Light Vehicles Test Procedures), qui devrait être beaucoup plus strict dans la mesure des émissions polluantes et auquel les constructeurs vont avoir du mal à se conformer ; les décisions de la Commission européenne pour inciter les constructeurs à investir dans le véhicule propre et plus seulement dans l'amélioration des moteurs thermiques (dès 2021, le non-respect des 95g de CO_2 rejetés par Km entraînera une amende de 95 euros par gramme en plus et par véhicule et amplifiera le report vers l'essence) ; l'interdiction du diesel dans plusieurs villes européennes. « Le déclin du diesel est plus violent que prévu, confirme François Roudier, directeur du CCFA, dans *Le Journal du Dimanche*. La bascule vers l'essence s'est produite avec deux ans d'avance sur nos prévisions. Et c'est toute la filière automobile qui est prise de court. »

Un moteur diesel compte en moyenne 1400 éléments...

Une filière à réinventer

Le débat est clos, les clients ont tranché et cela est entériné par tous les acteurs économiques et politiques. Mais pour la Fédération FO de la métallurgie, l'importance de la filière diesel dans l'automobile fait redouter de la casse sociale. Ce ne sont pas moins de 216 000 emplois dans l'automobile et 50 000 dans les fonderies qui sont concernés, avec près de 150 entreprises directement menacées. Au-delà de la métallurgie, en prenant en compte l'industrie de pointe qu'est la pétrochimie, entre les stations-service, les terminaux pétroliers, les raffineries et les dépôts, c'est un écosystème de près de 600 000 emplois "directs, indirects et induits" qui est en jeu selon l'Union française des industries pétrolières (Ufip). Les métallos FO de **Bosch** Rodez, de **Delphi** Blois ou encore d'**Honeywell** Thaon-les-Vosges, pour ne citer qu'eux, sont d'ores et déjà en train de se battre contre les dangers qui menacent leurs sites, essentiellement consacrés à des productions diesel. Chez Bosch, la récente mobilisation syndicale a permis d'obtenir des engagements

sur les volumes de production jusqu'à 2021, ce qui donne au site le temps nécessaire pour sa diversification ou sa reconversion. Du côté d'Honeywell, les volumes récupérés du site italien du groupe, récemment fermé, assurent le quotidien mais au-delà des cinq prochaines années, l'avenir s'avère plus incertain du fait de l'arrêt de la R&D dans les Vosges.

Alors que certains acteurs, comme Toyota, ont déjà décidé unilatéralement leur sortie du diesel, il devient urgent d'agir pour éviter que les restructurations sauvages ne laissent des milliers de salariés sur le carreau. Notre organisation s'est d'ailleurs rendue à Bercy le 14 février pour défendre Bosch et Delphi. Elle agit également auprès des différentes entreprises pour revendiquer une transition industrielle permettant le maintien des emplois et formulera des propositions plus précises en avril prochain dans le cadre du Comité Stratégique de Filière automobile du Conseil National de l'Industrie. Et FO Métaux ne compte pas s'arrêter là. « Beaucoup de salariés vont devoir évoluer, se former, voire se reconvertir, explique le secrétaire fédéral Laurent Smolnik. Le rôle de la GPEC sera cruciale si l'on veut être dans l'anticipation et non plus dans la réaction, et il faut absolument l'adapter, la renforcer, la repenser pour qu'elle soit efficace. Mais il est impératif de réaliser auparavant un état des lieux, une cartographie pour dimensionner correctement le dispositif. » D'autant que d'autres bouleversements sont à venir avec la montée en puissance des véhicules autonomes, des véhicules connectés et des véhicules électriques. Les entreprises qui ne pourront ou ne sauront pas changer de technologie, faute de disposer de l'agilité nécessaire ou d'une surface financière suffisante, risquent de disparaitre…

Tous les acteurs ne sont donc pas dans la même position face à la disparition annoncée du diesel. Dans l'ensemble, les constructeurs français ne sont pas trop mal lotis pour faire face à la « dédiésélisation » du marché. Ainsi PSA, champion du diesel, mène une reconversion industrielle à marche forcée en renforçant ses capacités de production sur son nouveau 3 cylindres essence Pure Tech turbo. Grâce à des améliorations techniques sur la chaîne de montage de Douvrin, le groupe a réussi à sortir 370 000 moteurs en 2017, pour une capacité initiale de 320 000. Il a malgré tout dû importer en urgence 50 000 blocs essence supplémentaires de son joint-venture en Chine, au prix d'une logistique coûteuse. Une deuxième ligne de production devrait prochainement ouvrir à Trémery et permettre de doubler la production française. En attendant, PSA devra encore faire venir de Chine 100 000 moteurs par bateau en 2018 pour répondre à la demande européenne. Renault, de son côté, promet que le site de Cléon sera assez flexible pour supporter l'abandon du diesel au profit de l'essence et de l'électrique. Sans oublier que le groupe au losange est aujourd'hui le leader mondial de l'électrique avec plus de 425 000 voitures déjà vendues. Une belle performance, fruit de l'anticipation du groupe, qui avait annoncé une stratégie électrique bien avant tout le monde, en 2008. Chez la plupart des constructeurs, l'électrification de leur gamme est en cours.

Disparités entre les acteurs du diesel

Pour les équipementiers, la situation est plus contrastée. Le français Valeo peut envisager sereinement l'avenir : avec la récente vente de ses unités Thermique et Powertrain, une bonne partie de son activité repose aujourd'hui sur la fourniture de technologies associées aux motorisations électriques ou hybrides. Faurecia, qui a vendu en 2016 sa division Clean Mobility, a lui aussi entamé son repositionnement. Dans l'Hexagone, plusieurs sites spécialistes du diesel sont menacés. Les pouvoirs publics ont lancé en décembre dernier un plan d'action avec les acteurs de la filière visant à « réfléchir aux moyens de réorganiser la production ou de rapatrier des technologies », mais avec des contreparties sous forme d'accords de compétitivité. Pour notre Fédération, il s'agit de ne pas tout mélanger. « Nous ne sommes pas opposés à la discussion, précise Laurent Smolnik. D'ailleurs, nous avons signé un tel accord chez Valéo L'Isle d'Abeau afin de récupérer des volumes de production essence et une proposition similaire pourrait nous être faite chez Delphi. Nous nous prononcerons au cas par cas mais attention, prévient-il, il ne faut pas que la fin du diesel

– contre 200 seulement pour un moteur électrique

Les infrastructures de recharge, condition du déploiement de l'électrique

soit un nouvel alibi pour faire porter une fois de plus la pression sur des salariés qui ne sont pas responsables de la situation. »

Nouvelles opportunités

Il faut également raisonner à plus long terme, plus précisément à l'horizon 2040, date annoncée par le gouvernement comme celle de la fin des moteurs thermiques. Là où ces derniers comportent en moyenne 1 400 composants, représentent de 30 à 40 % de la valeur ajoutée d'un véhicule et mobilise environ 30 % de la charge de R&D des constructeurs, un moteur électrique ne compte que 200 pièces, essentiellement importées d'Asie pour le moment. A lui-seul, cet élément illustre les défis d'une filière qui va totalement se recomposer. Les équipementiers doivent préparer la rupture et construire une filière électrique pour ne pas devenir majoritairement acheteur de moteurs/composants d'Asie. Il leur faudra également baisser les coûts pour rendre l'hybride compatible avec les positionnements prix, et donc faire des efforts de R&D. Autre impératif : débloquer des investissements pour mettre en place au plus vite des infrastructures de recharge sous peine de voir les clients bouder l'électrique s'ils ne peuvent pas accéder facilement à des bornes de recharge. Les réseaux automobiles aussi vont devoir se repositionner car la fin du thermique annonce pour eux des pertes de parts de business (l'hybride consomme moins de plaquettes de frein, la vidange disparait sur les véhicules électriques, etc.). Pour de nombreux acteurs de l'automobile et pour notre organisation, la question se pose de savoir si cet emballement n'est pas déraisonnable. Ce basculement à marche forcée soulève des implications technologiques, juridiques et mêmes géopolitiques. Or, pour le moment, un schéma d'ensemble cohérent n'apparaît toujours pas. Sans compter qu'à raisonner sur les véhicules du futur, il ne faut pas oublier le parc existant. « La filière recyclage va être largement mise à contribution, rappelle Laurent Smolnik, et il est essentiel de l'intégrer dès à présent à la réflexion d'ensemble. » Enfin, outre les fabricants de batteries, de cellules et de chaînes de traction électrique, les entreprises de semi-conducteurs devraient également profiter pleinement de la fin annoncée du diesel. « Il est important de garder à l'esprit les nombreuses opportunités qui vont découler de la disparition du diesel, insiste Laurent Smolnik. Relever ces défis ne pourra se faire qu'avec le concours des organisations syndicales. » Selon le CCFA, la France comptait, au 1er janvier 2016, 32 millions de voitures particulières, dont 62,2 % étaient équipées d'un moteur diesel. A ces véhicules, il faut ajouter 6,03 millions de véhicules utilitaires légers inférieurs à 5 tonnes et 622 000 véhicules utilitaires supérieurs qui recourent en quasi-totalité au gazole. Aujourd'hui, le véhicule électrique ne représente que 1,2 % du parc automobile français et l'hybride 3,5 %. Autrement dit, autant de nouveaux véhicules à produire et à vendre pour remplacer le part du diesel. La mise au rebut probable des moteurs thermiques en 2040 demandera également de construire des solutions industrielles pour la production d'électricité et la mise en place d'infrastructures adaptées pour l'électrique (qui ne se stocke pas) et l'hydrogène. « La route sera parfois mouvementée, résume Laurent Smolnik, mais la filière automobile et les métallos ont encore un long chemin commun devant eux. »

Les constructeurs français ont déjà anticipé la mutation du marché.

Japy-Peugeot : la survie à quel prix ?

Pour les salariés de Peugeot-Japy, à Valentigney (Doubs) et FO, majoritaire sur le site, pas question de rester les bras croisés et de voir l'entreprise disparaître. Depuis la mise en redressement judiciaire le 8 février, ils n'ont pas chômé, organisant notamment un débrayage le 28 février et une opération « ville morte » avec les habitants le 10 mars. Car la situation précaire de Peugeot-Japy résulte avant tout d'erreurs industrielles, stratégiques et financières du Groupe Maike Automotive, auquel appartenait l'entreprise. Le 20 février, le tribunal de commerce de Grenoble a rendu son jugement mettant fin au redressement judiciaire du groupe Maike Automotive prononcé en août 2017. Aucune offre de reprise globale n'ayant été déposée, le groupe est ressorti démantelé de la procédure. Ses trois autres sites, situés en Haute-Savoie, où FO est largement présente, ont été autorisés à poursuivre leur activité, chacun sous l'égide d'un repreneur différent, une centaine d'emplois étant supprimés sur un total de 720. Là aussi, FO continue de se battre pour trouver des solutions préservant les intérêts des salariés.

Chez Peugeot-Japy, sur les deux repreneurs initialement en lice, il n'en reste plus qu'un : Farinia, groupe de fonderie qui est l'un des fournisseurs de Peugeot-Japy et compte la BPI à son capital. L'entreprise a beau être rentable, ses près de 500 salariés, dont environ 315 CDI et dans les 180 intérimaires, ne sont pas rassurés par la volonté affiché de Farinia, qui devrait logiquement être désigné comme repreneur le 20 avril par le tribunal de commerce, de licencier plusieurs dizaines d'entre eux.

Pour la Fédération FO de la métallurgie, la sauvegarde des emplois de Peugeot-Japy est la priorité absolue. « Nous sommes d'ores et déjà intervenus auprès de PSA (principal client de Japy) et auprès du ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique pour empêcher cette catastrophe industrielle, conclut le secrétaire fédéral Laurent Smolnik. Et nous restons aux côtés des salariés de Peugeot-Japy. »

Malgré l'arrivée des beaux jours, de sombres nuages continuent de planer sur les salariés de Peugeot-Japy, dans le Doubs, qui attendent toujours de savoir quel avenir va leur être réservé. Depuis la mise en redressement judiciaire du site le 8 février dernier, ils se battent pour le maintien du site et de ses emplois.

Proma : changer la loi

Toujours pas de solution en vue pour les 80 ex-salariés de Proma qui, huit ans après la fermeture de leur usine, attendent toujours que leur soit réglée l'indemnité supra-légale de licenciement. Peu à peu, le combat juridique s'est recentré autour d'une question qui amène notre organisation à demander la modification d'un article du code du Travail.

Ce que demandent les ex-Proma ? 23 000 euros par tête au titre de l'indemnité supra-légale de licenciement, comme convenu à l'époque par accord avec leur employeur. Depuis leur licenciement le 22 mars 2010, ils se battent, avec le soutien de FO, pour obtenir ce qui leur est dû. Une partie du problème a longtemps été de savoir si c'était à la maison-mère italienne de payer. L'affaire est allée jusqu'à la Cour de Cassation. Au-delà, le point central s'est rapidement déplacé autour de la question du calendrier : le délai entre l'accord sur les modalités des licenciements et la mise en redressement puis en liquidation judiciaire de l'entreprise peut permettre au régime de garantie des salaires (AGS) de ne pas se substituer à l'employeur. L'article L. 3253-13 du code du Travail fixe en effet un délai minimum de dix-huit mois avant que puisse s'activer la garantie AGS, ce qui semble ne pas correspondre au cas de Proma. En effet, l'accord prévoyant l'indemnité supra-légale a été signé le 11 septembre 2008 et la mise en redressement judiciaire de Proma est intervenu le 23 septembre 2009, soit un peu plus de douze mois après, pour une mise en liquidation judiciaire le 11 mars 2010 soit 18 mois après l'accord…

Pour Gilbert Delas, défenseur syndical FO de l'Union Locale de Gien, rejoint par FO dans son analyse, « il est impératif de modifier cet article qui –au-delà de cet affaire– peut léser tous les salariés ». La Confédération FO –via son secteur juridique– a donc adressé un courrier au sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur le 15 janvier pour souligner les déboires que peut entraîner cet article pour les salariés. « C'est l'application de cet article qui a notamment empêché les salariés de Proma France de bénéficier d'une indemnité supra-légale », regrette la Confédération FO, qui demande au législateur de modifier cet article et de ramener le délai à 12 mois. À ce délai pourrait s'ajouter une période que FO qualifie de suspecte, entre douze et dix-huit mois durant laquelle les indemnités ne seraient pas couvertes par les AGS en cas de fraude avérée.

« Pour le moment, le législateur a choisi de protéger l'AGS, considère Giblert Delas. Les salariés deviennent toutefois les victimes de cette évolution du droit. » Le sénateur Jean-Pierre Sueur a indiqué qu'il avait saisi le ministère du Travail de la question. Les ex-Proma, eux, sont toujours dans l'attente…

Ford Blanquefort :
FO à la recherche de solutions

Les salariés et métallos FO de Ford Blanquefort ont reçu le 16 mars la visite du secrétaire général de la Confédération FO Jean-Claude Mailly, accompagné du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, des secrétaires fédéraux Laurent Smolnik et Philippe Fraysse ainsi que du secrétaire de l'USM de Gironde et des Landes Stéphane Martegoute. La délégation est venue soutenir les salariés, quelques jours après l'annonce par Ford de son désengagement du site, et faire des propositions pour l'avenir.

L'annonce a pris les salariés de Ford Blanquefort par surprise : le 27 février, la direction du constructeur automobile rendait publique son intention de geler les investissements et se retirer totalement du site de production de boîtes de vitesses FAI (Ford Aquitaine Industries) à brève échéance. Selon Ford « le coût du travail en France est trop élevé. Les volumes de production confiés à Blanquefort ne suffiraient pas pour assurer de la rentabilité à l'avenir », s'indigne Jean-Marc Chavant, le secrétaire adjoint du syndicat FO de Ford-Blanquefort.

Pour les métallos, le départ annoncé d'un des employeurs les plus emblématiques de l'agglomération bordelaise, présent sur ce territoire depuis 1972, est un coup dur mais ils réagissent rapidement en organisant une journée « Usine morte » le 9 mars. Ils manifestent à Bordeaux, avec le soutien des métallos FO d'Arianegroup. « Ford a de l'argent, affirme Eric Troyas, secrétaire du syndicat FO à Blanquefort. Ils n'ont pas le droit de nous jeter comme des vieilles chaussettes. » Ford-France n'en confirme pas moins le même jour ne voir "aucune opportunité de production Ford" au-delà de 2019 à Blanquefort. Et la direction Europe de couper dans la foulée le dialogue en refusant au dernier moment de se rendre sur le site où elle devait informer les salariés sur leur avenir et celui du site. Le motif invoqué par les dirigeants –des craintes pour leur sécurité suite à des heurts avec des manifestants lors de la tenue du comité de suivi à la préfecture – est rapidement mis à mal par la préfecture de Gironde, qui accueillait cette réunion rassemblant l'État, la direction du constructeur automobile, les syndicats et élus locaux: « Il y a bien eu une manifestation mais pas d'incident ».

Pour FO, hors de question de laisser les salariés seuls face à ce mauvais coup. Le 16 mars, ils reçoivent la visite du secrétaire général de la Confédération FO Jean-Claude Mailly, accompagné du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, des secrétaires fédéraux Laurent Smolnik et Philippe Fraysse ainsi que du secrétaire de l'USM de Gironde et des Landes Stéphane Martegoute. Dénoncant « une logique de protectionnisme », Jean-Claude Mailly formule plusieurs propositions. Il demande ainsi à ce que Ford rembourse les aides publiques obtenues de la part de l'État et des collectivités locales ces dernières années. En effet, Ford avait déjà cédé le site de Blanquefort en 2009 à l'Allemand HZ holding, avant de le reprendre en 2011 puis, sous la pression des syndicats et pouvoirs publics, de s'engager en 2013 au maintien de 1 000 emplois jusqu'en mi-2018, sur cinq ans, sous condition du versement d'aides publiques. Jusqu'à présent, près de 170 millions d'euros ont déjà atterri dans la poche du constructeur américain.

« Ce n'est jamais facile de s'attaquer à une multinationale, a expliqué le secrétaire général de FO, mais nous allons faire jouer la solidarité internationale. » Notre organisation a ainsi interpellé IndustriALL European Trade Union et IndustriALL Global Union afin de ramener Ford autour de la table. Elle s'est également rapprochée des organisations syndicales espagnoles afin d'obtenir des informations sur l'existence d'un stock de 20 000 boîtes de vitesses, fabriquées aux États-Unis, stockées en Espagne, mais estampillées « Usine de Blanquefort », qui pourraient constituer une fraude.

« Enfin, nous souhaitons intervenir par l'intermédiaire du gouvernement français auprès de l'OCDE afin de vérifier si Ford respecte les règles internationales », a prévenu Jean-Claude Mailly.

« Ford dit chercher un repreneur mais aucune option industrielle n'est viable sans contrat commercial avec Ford, ce qui n'est pas à l'ordre du jour, résume Laurent Smolnik. Si nous cherchons des solutions pour permettre la poursuite de l'activité, nous regardons aussi quelles passerelles proposer aux salariés vers d'autres entreprises de la région car nous devons anticiper toutes les éventualités si nous voulons vraiment aider les salariés. »

Airbus Nantes
se renouvelle

Le 1er mars, les métallos FO d'Airbus Nantes ont participé à une assemblée générale un peu particulière, puisqu'elle voyait le départ d'une figure bien connue de ce site : celui du secrétaire du syndicat FO Michel Pontoizeau. En présence de plusieurs centaines de participants, le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, le secrétaire fédéral Philippe Fraysse, le délégué syndical central FO Airbus Opérations Jean-François Knepper, le secrétaire fédéral et secrétaire du syndicat FO Airbus Toulouse Bruno Reynes, le secrétaire du syndicat FO Airbus Saint-Nazaire Frédérick David et le secrétaire général de l'UD44 Michel Le Roc'h l'ont remercié pour le travail accompli au fil des années avant que l'assemblée générale ne renouvelle l'ensemble des instances et ne désigne pour lui succéder Benoit Michaud.

Jean-François Knepper, après avoir rappelé le contexte de cette assemblée générale extraordinaire, a passé en revue les différentes problématiques du groupe Airbus. Alors qu'en dix ans les effectifs se sont profondément rajeunis, féminisés, que le nombre d'agents techniques et d'agents de maitrise a dépassé celui des compagnons, que le collège cadres est celui qui comptera le plus d'inscrits pour les élections professionnelles à venir fin 2019, il a salué le travail accompli par les métallos FO pour faire évoluer leur syndicat. Sur l'activité industrielle, économique et sociale d'Airbus, il s'est réjoui que 2017 ait à nouveau été une année de tous les records et il s'est dit confiant dans la capacité de FO à défendre l'industrie et les salariés. Il a ajouté que si les bons résultats du groupe allaient profiter aux actionnaires, il n'était pas imaginable que les salariés n'en bénéficient pas aussi. « Nous mettrons tout le poids de notre représentativité dans les négociations salariales qui débuteront en avril pour aboutir à un accord justifiant la confiance que les salariés ont placé en FO en en faisant le syndicat majoritaire chez Airbus », a-t-il déclaré. Il a aussi évoqué le nécessaire rééquilibrage de l'emploi par rapport au lourd plan de charge du groupe.

L'autre sujet qui fait l'actualité d'Airbus, c'est celui du management en production, au sujet duquel vient de s'engager une concertation, en réponse à une revendication portée par FO depuis 2016. Ces discussions ont d'ores et déjà permis de définir un plan d'action pour s'entendre sur le rôle et les missions des manageurs de production, établir les conditions de leur développement personnel et mieux reconnaître leur statut par des règles claires qui baliseront à l'avenir leur déroulement de carrière et leur rémunération. Un accord devrait formaliser de ses avancées sociales prochainement.

Le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie a également fait le point sur le contexte national et la métallurgie en particulier. Il a notamment évoqué la mise en place des futurs CSE et a mis l'accent sur l'ensemble des documents conçus et mis à disposition des militants par notre Fédération pour les aider à réaliser la transition. Il est également revenu sur les récentes négociations nationales sur la formation professionnelle, l'assurance chômage et le dispositif conventionnel de la métallurgie, sans oublier les négociations sur les retraites auxquelles notre organisation se prépare pour 2019. Il a poursuivi en se réjouissant des bons résultats d'Airbus et en exhortant les métallos à faire vivre la pratique contractuelle en revendiquant et en obtenant de bons niveaux de politique salariale, juste rétribution de leurs efforts, comme ils ont toujours su le faire par le passé. Frédéric Homez a conclu en procédant aux démarches administratives et électives avec l'adoption des nouveaux statuts du syndicat et l'élection du nouveau conseil syndical, qui a élu le bureau et la commission de contrôle.

Les métallos FO d'Airbus Nantes ont été nombreux à participer à l'assemblée générale extraordinaire de leur syndicat le 1er mars, qui a vu leur secrétaire Michel Pontoizeau passer le flambeau à Benoit Michaud. Autour des responsables nationaux de notre organisation, la réunion a aussi permis un point sur la situation d'Airbus et sur les nombreux dossiers qui mobilisent FO Métaux.

USM de l'Isère et des Hautes-Alpes : une équipe dynamique

Les métallos FO de l'Isère et des Hautes-Alpes se sont retrouvés à Grenoble le 28 février pour l'assemblée générale de leur USM autour de leur secrétaire Salvatore Reale. En présence des secrétaires fédéraux Nathalie Capart, Géraldine Nivon et Gérard Ciannarella, ainsi que du secrétaire général de l'UD38 Jean-Pierre Gilquin, ils ont fait le point sur la situation de notre organisation dans le département.

Malgré une géographie qui, de l'aveu même du secrétaire de l'USM 38/05 Salvatore Reale, ne facilite pas les déplacements sur tous les sites qui sollicitent FO, notre organisation ne ménage pas sa peine en Isère et dans les Hautes-Alpes, comme l'a montrée l'assemblée générale de son USM le 28 février. Dans son rapport d'activité, Salvatore Reale a également expliqué que « l'USM intervient dès qu'elle est sollicitée en amont de certains conflits en entreprise, aide à créer des sections syndicales ainsi que des syndicats. Quant aux accords d'entreprise, en apportant son expérience en cours de négociation, et cela avant signature, l'USM joue pleinement son rôle au service des structures FO. » Il a également souligné l'énergie déployée par les membres du bureau pour représenter notre organisation aux nombreuses réunions avec l'UIMM et négocier au mieux sur la convention collective territoriale. Le trésorier-adjoint Régis Klein a complété le propos par un point sur les implantations FO dans les départements et la nécessité de mettre en place une stratégie de développement. Enfin, suite à la démission de Robert Gamez, Jean-Philippe Nivon est passé secrétaire adjoint du bureau de l'USM.

Nathalie Capart a ensuite pris la parole pour un point détaillé sur la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie, revenant notamment sur l'avancement et le contenu de cette longue négociation. Elle s'est également exprimé sur de nombreux autres dossiers faisant l'abondante actualité de notre organisation, comme la mise en place des CSE, les négociations ingénieurs et cadres, la représentativité et les chiffres du deuxième cycle ou encore l'agenda social avant de s'arrêter sur le prochain congrès confédéral, qui se tiendra à Lille fin avril, et sur lequel elle a rappelé les positions de notre Fédération. Gérard Ciannaralla est venu appuyer son propos sur la formation fédérale, essentielle pour un militantisme efficace.

AMIPI : un avenir incertain

Le 9 mars, le secrétaire général de la Confédération FO Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez et le secrétaire fédéral Lionel Bellotti sont allés à la rencontre des salariés d'AMIPI, acteur majeur de l'insertion des personnes en situation de handicap cognitif dans le monde du travail. A l'heure où cette fondation d'utilité publique connaît des difficultés, le soutien de notre organisation lui est essentiel.

En France, près de 600 000 personnes en situation de handicap mais en capacité de travailler sont privées d'emploi. Parmi les rares structures adaptées qui peuvent les aider, la Fondation AMIPI, spécialisée dans la sous-traitance automobile, avec plus de 600 salariés répartis sur 7 sites de production réalisant des faisceaux électriques. C'est sur celui du Mans que se sont rendus Jean-Claude Mailly, Frédéric Homez et Lionel Bellotti le 9 mars pour écouter les salariés –tous des personnes en situation de handicap cognitif– et leurs encadrants. Dans l'univers toujours plus concurrentiel de l'industrie automobile, AMIPI s'inquiète pour son avenir, alors que la chasse aux coûts fait rage et entraîne une forte pression sur les prix.

La fondation fait face à une problématique difficile : il lui est presque impossible de se diversifier, car le développement des capacités cérébrales des salariés via l'acquisition de compétences essentiellement manuelles ne peut se faire qu'avec un certain type d'activité, comme le câblage. Dans le même temps, l'équilibre financier est chaque mois plus dur à atteindre, mettant en péril l'existence même de cette structure qui a permis à pas moins de 1 500 salariés de trouver un emploi non subventionné dans une entreprise dite ordinaire suite à leur passage par AMIPI (soit une économie de 350 millions d'Euros pour l'Etat). Pour le moment, ses principaux clients, à savoir Renault et PSA, ont accepté de supporter les surcoûts liés à l'activité mais cela pourrait bientôt ne plus suffire. Comme le résume Lionel Bellotti, « au plan sociétal, il est essentiel pour FO de trouver comment soutenir les entreprises les plus vertueuses dans le domaine de l'insertion des personnes en situation de handicap, dont l'AMIPI fait partie, et qui font primer l'insertion sur les autres dispositifs existants. » A la pointe de ce combat, notre organisation et son secrétaire général Jean-Claude Mailly vont poursuivre leur action pour pérenniser le financement d'AMIPI et, au-delà, continuer de faire avancer la cause du handicap.

Humanis
Protéger c'est s'engager

Retraite
Prévoyance
Santé
Épargne
Dépendance

NOTRE EXPERTISE ACCOMPAGNE VOS NÉGOCIATIONS

60*

C'EST LE NOMBRE D'ANNÉES D'EXPERTISE D'HUMANIS DANS L'ACCOMPAGNEMENT DES NÉGOCIATEURS

Qui a dit que vous étiez seul à vous engager pour la protection sociale des salariés ?

Les experts **Humanis** sont à vos côtés et vous conseillent dans la négociation et la mise en place d'accords d'entreprise et de branche en santé, prévoyance et épargne salariale. Acteur majeur de la négociation paritaire collective depuis 60 ans, le Groupe **Humanis** partage les mêmes valeurs et objectifs que vous : l'humain au cœur de la négociation pour le bien-être des salariés.

Contactez votre interlocuteur : **Jean-Paul Lefebvre**
06 08 74 84 75 • jeanpaul.lefebvre@humanis.com

humanis.com

FRED & FARID | © Aurelien Chauvaud. *Source : En 1956, la CRI (institution à l'origine du groupe Humanis) permet la mise en place des premiers accords de protection sociale dans l'entreprise

GIE HUMANIS Assurances De Personnes Groupement d'Intérêt Economique Immatriculé au RCS de NANTERRE sous le n°753 188 333 Siège social : 139/147 rue Paul Vaillant-Couturier 92240 MALAKOFF.

[Merci Jean-Claude d'avoir toujours été aux côtés des métallos !]

FO Métaux

Notre industrie, nos emplois !

Pour tout renseignement, contactez votre délégué FO Métaux

SYNCEA

Les experts aux côtés des CSE

ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncéa a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Siège social : 11-13, rue Charbonnel - 75013 PARIS / Tél. : 01 48 19 25 40 - Bureaux : Paris - Lyon - Rennes

www.syncea.fr

Saint-Jean Industries : bientôt en coordination ?

Mieux se coordonner, c'est mieux se développer. Voilà l'idée autour de laquelle travaillent les métallos FO de Saint-Jean Industries, groupe de fonderie dont les sites sont répartis entre Ingrandes, Laval, Harol et le siège lyonnais. Le secrétaire fédéral Lionel Bellotti est allé à leur rencontre en février et en mars. Explications.

A Laval...

Alors que le monde de la fonderie continue de connaître une situation difficile, les métallos FO n'en sont que plus motivés pour défendre une industrie et des salariés ayant plus que jamais besoin de l'être. Sur le site Saint-Jean Industries de Laval, ils ont créé leur syndicat FO le 17 février, quelques jours après la visite de Lionel Bellotti, qui les a beaucoup aidés dans cette entreprise, tout comme le secrétaire adjoint de l'UD de la Mayenne Philippe Davoust. Comme l'explique le secrétaire du syndicat Abdelsslam Haradj, la situation du site est plutôt bonne au plan économique mais plusieurs dossiers réclament l'attention de FO au niveau social. Cette fonderie fonte et acier de 150 salariés qui produit des pièces automobiles (système de freinage, carter de turbine, corps de pompe à eau) et des pompes pour chaudière bénéficie d'un bon carnet de commandes et des investissements avoisinant les 10 millions d'euros ont été effectués en 2015 sur le secteur fusion afin d'automatiser la coulée. La question salariale demeure au centre des préoccupations des salariés, dans la perspective des prochaines NAO mais aussi dans le cadre des négociations en cours sur l'égalité homme/femme, où FO a travaillé pour revaloriser les bas salaires – 400 euros de différence sur un même coefficient étant inacceptable– et a fait étendre la mesure aux secteurs non féminisés. A l'initiative de FO, un « intéressement performance » a aussi été mis en place en 2016. Notre organisation, qui pèse près de 61 % des voix sur le site, compte bien mettre tout son poids dans la balance. Mais surtout, pour peser sur l'ensemble du groupe, elle travaille à créer un comité de groupe qui permettrait de s'organiser et d'échanger en dépit de l'éloignement géographique des différents sites.

C'est ainsi que le 21 février, Lionel Bellotti s'est rendu sur le site d'Ingrandes, près de Châtellerault, pour rencontrer l'équipe syndicale emmenée par son secrétaire Jean-Marc Dubin, ainsi que la direction de l'établissement. Il a commencé par saluer le travail accompli par l'ancien secrétaire du syndicat Jean-Jacques Cottier avant de passer en revue avec les métallos FO les dossiers qui les mobilisent. Au premier rang d'entre eux : les élections professionnelles à venir en mai prochain. FO a adopté à Ingrandes une stratégie plus offensive et prépare activement ses listes, la campagne se déroulant déjà au quotidien sur le terrain, de jour comme de nuit. Pour l'équipe, un seul objectif : conforter et dépasser ses 26 %. Les revendications de FO sont claires et s'organisent autour de constats partagés par tous les salariés. En premier lieu, la gouvernance du site doit se stabiliser, sans quoi la stratégie de développement industrielle et les nécessaires investissements dans de nouveaux outils industriels ne peuvent se faire avec la cohérence indispensable à leur efficacité. Et les métallos FO de citer l'exemple du four de régénération du sable acquis pour plus d'un million d'euros et dont la mise en service a demandé plus d'une année. Pour pérenniser le site, ils insistent également sur le besoin de nouvelles productions, à l'image du projet de culasse BR10 pour Renault. D'autant que, si le carnet de commandes est à l'équilibre, le contrat avec Renault arrive prochainement à terme et doit absolument être reconduit pour assurer l'avenir du site. Enfin, FO revendique des embauches car notre organisation, relayant les inquiétudes des salariés, considère que la préservation et la transmission des compétences et savoir-faire, notamment au noyautage, ne pourra se faire que si de nouveaux salariés viennent remplacer ceux qui s'en vont. « Avec FO, les 332 salariés d'Ingrandes savent que leurs préoccupations sont prises en compte, résume Lionel Bellotti. Pour être défendus, ils savent sur qui compter. »

... et à Ingrandes.

USM de Bourgogne Franche-Comté : au cœur de l'industrie

En ce début d'année, le secrétaire fédéral Eric Keller est allé à la rencontre des équipes des USM de la région Bourgogne Franche-Comté afin d'échanger sur leurs actions et leurs perspectives de développement. Dans l'Yonne le 23 février, en Haute-Saône le 6 mars avec le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez et dans le Territoire-de-Belfort le 9 mars, les échanges avec les métallos FO ont été fructueux.

Pour raisonner et agir au niveau régional, quoi de mieux que de rencontrer les acteurs des départements composant la région ? C'est ce qu'a fait le secrétaire fédéral Eric Keller en se rendant aux assemblées générales de trois USM de la région Bourgogne Franche-Comté du 23 février au 9 mars, ayant vu les quatre autres USM de la région en 2017. La première halte, dans l'Yonne, a permis de constater que les efforts de développement des équipes syndicales FO, coordonnées par l'USM, portent leurs fruits, puisque notre organisation progresse sur le département, tant en voix qu'en nombre d'implantations. Pour amplifier ce travail de développement syndical sur ce territoire dont le maillage industriel repose avant tout sur l'aéronautique, l'automobile et la mécanique, le secrétaire de l'USM Anthony-Georges Laizeau a décidé de se retirer et de passer la main à Nassour Abderrahmane. A la tête d'une équipe jeune et convaincue du rôle de l'USM, il a affirmé sa volonté de se saisir du beau potentiel de développement existant pour FO dans l'Yonne. Outre un point sur l'actualité nationale, les discussions avec Eric Keller ont porté sur la stratégie de développement et sur l'aide qu'apporte notre Fédération dans cette optique.

Les métallos FO de Saône-et-Loire autour de Frédéric Homez.

Le 6 mars, c'est avec le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez et le secrétaire général de l'UD71 François Bucaille qu'Eric Keller s'est rendu à l'assemblée générale de l'USM de Saône-et-Loire, à Saint Symphorien De Marmagne. Le secrétaire de l'USM71 Patrick Martin a félicité les participants pour leur implication au sein de leurs instances et les a incités à maintenir leurs efforts de développement syndical. Il a également rappelé la forte implication des métallos FO de Saône-et-Loire au service des salariés, et plus particulièrement sur les négociations salariales, tant dans les entreprises qu'au niveau du département. Sur le développement, le secrétaire-adjoint Daniel Barberot est intervenu pour demander un coup de main pour la négociation d'un protocole préélectoral sur le site Itron de Mâcon, qui emploie 600 salariés. « Il nous faut cibler les sites industriels où nous ne sommes pas implantés, négocier les accords électoraux et tracter afin de pouvoir s'implanter », a-t-il martelé. Un tour de table des sites a ensuite été effectué, faisant apparaître une situation contrastée. Ainsi, Safran Aircraft Engines, au Creusot, se porte très bien avec un pic de production suite à l'industrialisation d'un nouveau moteur, même si FO reste vigilante sur la délocalisation de notre production en zone low-cost. Areva, malgré les restructurations en cours, enregistre des embauches. Chez Tournus Equipement, la situation reste conflictuelle et les salariés font face à un risque de délocalisation. Du côté de Nexans Autun, l'activité semble bien se porter après le PSE de 2015 alors que chez Bernard Trucks, les métallos s'inquiètent de problèmes de recrutement…

Le dynamisme de l'industrie

Eric Keller s'est réjoui du dynamisme de la région, qui est la première de France en termes d'emplois industriels (17,5 % des emplois de Bourgogne Franche-Comté), avec une forte présence de l'automobile et du ferroviaire. Il a aussi remercié les métallos FO du département, avec lesquels il organise la prochaine conférence de branche électrique, prévue pour la fin de l'année à Chalon-sur-Saône. Sa prise de parole a été suivie par celle de Frédéric Homez, qui a fait un point sur la représentativité dans la métallurgie au niveau national. Il est ensuite revenu sur la négociation UNEDIC et sur celle concernant la formation professionnelle. A cet égard, il a considéré que le paritarisme était en danger et s'est inquiété de la volonté des pouvoirs publics de reprendre la main sur les finances de la formation. Il a aussi informé les participants de l'avancement de la négociation en cours

sur le dispositif conventionnel dans la Métallurgie avant de détailler l'aide fournie par la Fédération sur la mise en place des CSE.
Le 9 mars, c'est par l'assemblée générale de l'USM du Territoire-de-Belfort et du Doubs que s'est conclue cette tournée régionale des USM de Bourgogne Franche-Comté. C'est accompagné de son homologue Gérard Cianneralla qu'Eric Keller a fait le déplacement. Comme l'a expliqué le secrétaire de l'USM90/25 Pascal Pavillard, « FO a beaucoup œuvré, depuis notre dernière assemblée générale, pour se développer sur nos départements. » Ces efforts se sont traduits de bien des manières : soutien matériel, élaboration et distribution de tracts, rencontres avec les directions, négociations de protocoles préélectoraux… Et tout cela sans oublier les nombreux dossiers et commissions mobilisant au quotidien le bureau de l'USM, en particulier au plan salarial avec cette belle réussite : l'harmonisation par le haut de la grille sur l'ensemble des départements de Franche-Comté. Concernant l'activité des CPREFP, il a révélé la volonté de FO d'aboutir à la mise en place de réunions paritaires pour suivre les entreprises franc-comtoises.
Dany Beuguin, de Peugeot-Japy, a ensuite pris la parole pour faire le point sur la situation de son entreprise, menacée de disparition, et sur l'opération « Ville morte » prévue pour le lendemain et à laquelle participait l'USM. Enfin, Eric Keller est notamment revenu sur les trois accords déjà signés par FO dans la nouvelle région, notamment sur les CPREFP et sur l'ADEC (Actions de Développement de l'Emploi et des Compétences), pour féliciter les métallos FO de faire vivre si efficacement le syndicalisme réformiste qui est la marque de notre organisation.

Dans le Territoire-de-Belfort, FO ne ménage pas ses efforts.

USM du Loiret : la relève

Les métallos FO du Loiret se sont retrouvés le 27 février pour le congrès de leur USM autour de leur secrétaire Sylvain Lanzi, en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire fédéral Gérard Ciannarella et du secrétaire de l'UD45 Marc Bourgault. La réunion a permis de désigner officiellement la nouvelle équipe syndicale de l'USM, qui s'organise d'ores et déjà pour partir à la conquête du département.
Le congrès de l'USM du Loiret, le 27 février, a marqué l'aboutissement d'un processus lancé il y a deux ans et accéléré par la disparition de son secrétaire Joël Madre, disparu en octobre dernier : le renouvellement de l'équipe syndicale. Préparée par des réunions le 18 décembre et le 23 janvier, la succession a donc été officialisée lors de ce congrès. Après un rapport d'activité très bref –les actions de l'USM ayant été passées en revue lors des précédentes réunions –, Sylvain Lanzi a réaffirmé sa volonté de se rapprocher au plus vite des implantations FO Métaux du Loiret pour mieux s'imprégner de leurs problématiques d'une part, et de s'atteler rapidement au développement syndical sur le département d'autre part.
Le développement syndical, c'est justement un des points auxquels Gérard Ciannarella a consacré son intervention, rappelant la priorité donnée par la Fédération à ce dossier. Evoquant également la prochaine mise en place des CSE, il a aussi souligné tout ce que peut apporter la formation fédérale aux métallos. Ceux du Loiret en profiteront d'ailleurs courant 2018 avec l'organisation d'une formation « Nouveaux élus – nouveaux responsables » avant la fin de l'année. Frédéric Homez est revenu sur l'actualité nationale de notre organisation, en particulier sur la refonte en cours du dispositif conventionnel de la métallurgie, une tâche de longue haleine dont il a détaillé la méthode et l'avancement aux participants avant de leur donner rendez-vous au congrès confédéral de Lille fin avril.

Le nouveau bureau

Le nouveau bureau élu est composé de Sylvain Lanzi (secrétaire), Nicolas Robillard (secrétaire adjoint), Fanny Chameau (trésorière), Michel Noget (trésorier adjoint), Jean-Paul Vincent (archiviste) et Gilbert Porquet (membre).

Résolution de la Commission Administrative Fédérale

FO Métaux publie ci-après la déclaration de la Commission Administrative Fédérale qui s'est réunie les 29 et 30 mars.

La Commission Administrative de la Fédération de la Métallurgie s'est réunie les 29 et 30 mars 2018. Elle a analysé la situation économique, industrielle et sociale pour définir ses positions et revendications sur les différents sujets abordés.

Situation économique et industrielle

La CA Fédérale tient tout d'abord à signaler que son analyse sur la situation économique de ce début d'année, évoquée lors de sa réunion du mois d'octobre 2017, s'est bien confirmée par les chiffres connus à ce jour. Les économies mondiale, européenne et française se sont bien redressées. Concernant notre principale préoccupation qui est celle des emplois dans la métallurgie, la production manufacturière en 2017 a progressé de + 2,5 % par rapport à 2016. La production industrielle est donc bel et bien en hausse, ce qui est plutôt une bonne nouvelle. Dans l'ensemble, les entreprises ont atteint un bon niveau de performance, qui se traduit par un taux de marge record, égalant le bon niveau des années 2000 qui s'approche désormais des 40 % de la valeur ajoutée.

Malgré ces indicateurs plutôt rassurants sur le plan économique, la situation de certaines entreprises de différents secteurs reste tout de même préoccupante. Ce premier trimestre, le secteur automobile a eu son lot de mauvaises nouvelles avec l'annonce et le risque de fermeture du site de FORD à Blanquefort ; la recherche d'un potentiel repreneur chez PEUGEOT JAPY. Le secteur des semi-conducteurs n'est pas épargné avec un PSE en cours chez GEMALTO. Le secteur de la sidérurgie est également impacté par la situation du groupe ASCOMETAL qui a été repris et démantelé, mettant en danger l'entreprise ASCOVAL et par un PSE à Saint-Saulve chez VALLOUREC.

Politique industrielle, lois et décrets

Face à la situation difficile de certains secteurs et aux moyens colossaux et financiers des pays asiatiques, l'Etat nous oppose le fait de vouloir construire de vrais champions européens. Les récentes prises de position de l'Etat dans deux secteurs : le naval et le ferroviaire avec les rapprochements de STX/FINCANTIERI et ALSTOM/SIEMENS, sont deux exemples flagrants des risques que peut encourir notre industrie s'il n'y a pas la volonté de l'Etat français de défendre et sauvegarder la souveraineté de ces entreprises. Dans le cadre de la construction de champions industriels européens, la CA Fédérale revendique un actionnariat équitable, préservant les équilibres et les intérêts industriels des pays concernés, et souhaite que l'Etat précise clairement ses intentions sur sa stratégie et ce, pour la mise en œuvre d'une réelle politique industrielle française qui ne brade pas son industrie.

Pour faire suite au Comité exécutif du Conseil National de l'Industrie du 26 février 2018, la CA Fédérale a pris note de la reconduction d'une partie des comités stratégiques de filières (CSF), ainsi que de la transformation et le regroupement d'autres CSF. Elle réaffirme son attachement à s'impliquer dans tous les travaux qui seront engagés à ce niveau.

La CA Fédérale a pris acte du vote de la loi du 14 février ratifiant les ordonnances sur la réforme du travail et de sa validation récente par le Conseil constitutionnel. En opposition aux ordonnances et à cette loi, FO a décidé, dans le cadre d'une stratégie judiciaire, de mener plusieurs recours, dont un sur la disposition qui limite le nombre de mandats successifs des représentants élus du personnel dans les CSE, à trois dans les entreprises de plus de 300 salariés, ce que notre organisation considère comme une atteinte à la liberté syndicale.

La mise en place des CSE avant fin 2019 reste le point le plus préoccupant et prioritaire à maîtriser pour nos représentants afin de pouvoir continuer à représenter les salariés et d'être en mesure de défendre leurs intérêts.

Sur ce sujet, l'accord relatif à la mise en place des comités sociaux et économiques au sein de PSA RETAIL France SAS, signé par FO, témoigne que par la politique contractuelle et une négociation loyale, nous pouvons conclure de vrais accords gagnant/gagnant.

La CA Fédérale s'étonne et dénonce l'arrêté de représentativité de la Métallurgie publié par le ministère du Travail le 30 décembre 2017, qui change les règles établies en 2013 et modifie les résultats publiés en mars 2017. La CA Fédérale approuve le recours entamé par le Bureau Fédéral, et attend de la Direction Générale du Travail (DGT) une mesure d'audience conforme aux principes des règles de représentativité, à la fois pour la convention collective des ingénieurs et cadres, comme pour celles des conventions collectives territoriales, auxquelles la CA Fédérale reste attachée.

Négociations interprofessionnelles, paritarisme et réformisme

La CA Fédérale se félicite de la signature des accords interprofessionnels portant sur la formation professionnelle et l'Unedic par notre organisation syndicale. Les partenaires sociaux ont une nouvelle fois démontré leur capacité à s'adapter par la négociation, au contexte économique et social, suite aux demandes du gouvernement formulées dans un document d'orientation. La CA Fédérale considère que le gouvernement n'a pas à vouloir aller plus loin dans les réformes, et qu'il doit reprendre dans les lois à venir, les accords et les équilibres trouvés.

Ces dernières années, FO a su démontrer, avec son secrétaire général, Jean-Claude MAILLY, combien le paritarisme a compté pour la défense des garanties sociales pour tous les salariés, retraités et demandeurs d'emploi. Ce paritarisme ne doit pas disparaître au bénéfice des réformes que souhaite mener le gouvernement. C'est à lui de trouver les budgets de financement nécessaire dont il a besoin. Et ce, sans remettre en cause notre système social français qui a fait ses preuves et qui ne doit pas être bradé au risque de ne plus avoir de paix sociale.

Du 23 au 27 avril, la Confédération FO tiendra son 24ème congrès à Lille. A cette occasion, la CA Fédérale tient à remercier et à exprimer son respect, sa reconnaissance militante et réformiste à son secrétaire général, Jean-Claude MAILLY qui, depuis plus de quatorze ans a œuvré à faire valoir les valeurs fondamentales de notre organisation syndicale « le réformisme républicain ». La CA Fédérale appelle tous ses syndicats à participer aux travaux du congrès et à voter « pour » les rapports (d'activité et de trésorerie) du bureau confédéral.

Accords de salaires et pouvoir d'achat

La CA Fédérale a pris note des accords de salaires signés dans les différentes branches rattachées à notre Fédération ainsi que ceux négociés au niveau des territoires. Ce sont de bons accords qui vont permettre de donner un bon niveau de négociation pour les entreprises. La situation économique s'améliorant, il est normal que les salariés qui participent à la compétitivité et à la création de richesse des entreprises ne soient pas oubliés au profit des seuls actionnaires. C'est également par une augmentation du pouvoir d'achat que les ménages pourront mieux consommer et participer à la relance de l'économie.

Il en est de même pour les retraités. La CA Fédérale se félicite du soutien de la Fédération aux manifestations du 15 mars dernier, en opposition à l'augmentation de la CSG, qui remet en cause le pouvoir d'achat des retraités. Dans ce cadre, elle revendique du gouvernement des mesures pour pallier cette augmentation injuste, tout en revalorisant le pouvoir d'achat des retraités.

Plus que jamais, au regard de la situation générale où les droits et garanties sociales des salariés, des retraités et des chômeurs sont continuellement remis en cause, notre organisation syndicale FO les invite à nous rejoindre. Etre adhérent à FO Métaux, c'est s'assurer d'être entendu et respecté par une organisation syndicale libre et indépendante qui vous donne la parole dans la construction de ses revendications.

Disparition de Jean-Marie Riche

La Fédération FO de la métallurgie a appris avec tristesse et émotion le décès de Jean-Marie Riche le 18 mars à l'âge de 97 ans.
Avec Jean-Marie Riche, c'est un des derniers pionniers de l'industrie aéronautique telle que nous la connaissons qui s'en va. Après la guerre et la Résistance, il avait rejoint *La vie des Transports*, en 1945, puis *Combat* et *L'Equipe*, posant les premiers jalons d'une remarquable carrière journalistique. Il s'est entièrement consacré à l'aéronautique dès 1960, devenant une signature bien connue pour *Aviation Magazine* et *Les Ailes* avant de fonder en 1963 *Air&Cosmos*, titre dont il est resté directeur de la publication jusqu'en 1993, et que les métallos FO connaissent bien. Il était aussi le fondateur et le président d'honneur de l'Association des journalistes professionnels de l'aéronautique et de l'espace (AJPAE). Il s'était rapproché de FO, dont l'action et les idées ont grandement contribué au succès d'Aérospatiale puis d'Airbus, et avait été pendant de nombreuses années conseiller de notre Fédération. Après son départ, il a continué de réaliser des revues de presse de qualité pour la Fédération FO de la métallurgie, dont il restait proche. Le secrétaire général de notre organisation Frédéric Homez lui avait encore parlé peu avant son décès pour lui souhaiter son anniversaire Malgré son âge avancé, il est resté jusqu'au bout très au courant et passionné par notre actualité et celle de l'aéronautique.
La Fédération FO de la métallurgie et son secrétaire général Frédéric Homez présentent leurs sincères condoléances à sa famille et à celle et ceux qui l'ont connu et aimé.

PSA Retail
pionnier sur le CSE

L'accord relatif à la mise en place des comités sociaux et économiques au sein de PSA Retail France SAS négocié et signé par notre organisation le 9 mars constitue un bel exemple d'anticipation, de détermination et d'habileté des métallos FO. Face à un nouveau contexte, ils ont su faire prévaloir les positions de notre organisation.

« S'engager dans cette négociation sur la mise en place des CSE était un enjeu et un défi pour les équipes FO de PSA Retail et pour notre Fédération, résume le trésorier fédéral Jean-Yves Sabot, en charge de la branche des services de l'automobile. Le cycle électoral allait bientôt reprendre et il était impensable de repousser cette négociation qui a donc débuté peu après la publication des ordonnances Macron. » Dès le 10 janvier, l'équipe de négociateurs FO était à pied d'œuvre, avec le soutien de la Fédération FO de la métallurgie. « Nous savions que la négociation ne serait pas simple, se souvient le délégué syndical central FO PSA Retail Eric Bonnaire, car nous ne disposions d'aucune visibilité sur le sujet, d'aucun cadre, d'aucun retour d'expérience. Tout était à défricher et à construire. » Là où d'autres auraient pu reculer devant le défi, l'équipe FO, avec tout son sérieux et son opiniâtreté, a choisi d'aller à la négociation sans attendre. Comme si le dossier n'était pas assez complexe, les discussions se sont déroulées sur fond de réorganisation des réseaux commerciaux de PSA. En effet, les réseaux de Peugeot et de Citroën venaient à peine d'achever leur fusion, en juin 2017, au sein de PSA Retail, après plusieurs années de travail pour adapter et harmoniser les contrats collectifs des deux entités au mieux des intérêts des salariés et en tenant compte des particularités de l'entreprise. « Ce travail débouchait logiquement sur un nouveau cycle électoral et, compte tenu du calendrier, il nous semblait logique de prendre en main le dossier CSE afin d'achever la tâche de mise en place des instances collectives et de sortir de la négociation permanente », explique la déléguée syndicale centrale adjointe FO PSA Retail Patricia Bocciarelli.

Les métallos FO de PSA Retail lors de leur dernière coordination.

Intenses et régulières, les négociations menées par l'équipe FO PSA Retail ont été fructueuses. « Rapidement, nous avons fait part de nos revendications, indique Sylvain Lé, représentant syndical FO au CCE PSA Retail. Grâce à notre capacité d'anticipation et à un travail structuré, nous avons pu être très réactifs. » Comme notre organisation l'a résumé dans son communiqué de presse du 9 mars 2018, (www.fo-metaux.org) FO a notamment obtenu l'inscription dans l'accord d'un budget des œuvres sociales porté à 1 % de la masse salariale, la mise en place de commissions locales de santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT) fortes dans tous les établissements ou encore la mise en place de représentants de proximité en fonction du nombre de sites et non du nombre de salariés, et dotés de moyens significatifs. « L'équipe FO a su montrer à la direction que ces représentants étaient essentiels dans le cadre d'un dialogue social efficace, se félicite Jean-Yves Sabot. Leur instauration était indispensable et ils seront pour notre organisation un vivier de talents précieux. De plus, ils permettront de construire un véritable projet syndical et une dynamique d'implantation grâce à une présence syndicale assise au quotidien sur une équipe et des adhérents. » En outre, bien que désignés par le CSE, ils seront choisis par les organisations syndicales, comme le sont les délégués syndicaux.

Pour autant, et malgré la qualité de l'accord, le dossier n'est pas encore refermé. Notre organisation n'a pas accepté que les suppléants soient exclus des réunions du CSE central et est parvenu à un compromis : cette question sera traitée l'an prochain, lors de la négociation pour la mise en place de ce CSE central, qui interviendra une fois achevé le cycle électoral. « Pour le moment, nous allons voir comment les représentants de proximité prennent en main leurs mandats, mettre en place de nouvelles pratiques et continuer d'aider l'ensemble des métallos à faire vivre cet accord », conclut Jean-Yves Sabot. A cet égard, il rappelle que la Fédération propose aux militants des demi-journées de formation sur la mise en place des CSE, mais aussi, en lien avec l'APSAC, des journées complètes consacrées au CSE.

Du CHSCT au CSSCT : quels changements ?

Les missions du CHSCT sont désormais dévolues au Comité Social et Economique (CSE) avec la création de la commission santé, sécurité et conditions de travail (CSSCT). Cette dernière diffère de son prédécesseur tant par ses conditions de mise en place que par ses attributions.

Quand cette commission doit-elle être mise en place ?

La CSSCT doit obligatoirement être mise en place dans les entreprises et les établissements distincts d'au moins 300 salariés, ainsi que dans les établissements comprenant au moins une installation nucléaire de base ou classée Seveso. Elle peut également être mise en place dans les entreprises et établissements de moins de 300 salariés dans trois cas de figure : sur décision de l'inspection du travail (notamment en raison de la nature des activités qu'ils exercent, de leur agencement ou de leur équipement. Cette décision est contestable devant la DIRECCTE - Article L. 2315-37 du code du travail), par voie d'accord d'entreprise (Article L. 3115-43 du code du travail), ou sur décision unilatérale de l'employeur.

Comment est-elle mise en place ?

Les modalités de sa mise en place sont fixées par accord d'entreprise dans deux situations :

■ Lorsque la CSCCT est obligatoire : l'accord déterminera le nombre de membres de la ou des commissions, ses modalités de fonctionnement, les missions déléguées par le CSE et leurs modalités d'exercice, les modalités de formation de ses membres, les moyens qui leur sont alloués, et si besoin les conditions dans lesquelles une formation spécifique correspondant aux risques ou facteurs de risques particuliers, en rapport avec l'activité de l'entreprise, peut être dispensée à ses membres.

■ Lorsque la CSSCT est facultative : l'accord pourra définir le nombre et le périmètre de mise en place de la ou des CSSCT et leurs modalités de fonctionnement. Cet accord pourra être signé avec les délégués syndicaux ou, s'il n'en existe pas dans l'entreprise, avec le CSE.

En l'absence d'accord, les modalités de fonctionnement de la CSSCT sont arrêtées dans le règlement intérieur du CSE; de plus, l'employeur pourra fixer le nombre et le périmètre d'une ou de plusieurs CSSCT . Sa décision est contestable devant la DIRECCTE (Article L. 2315-44 du code du travail).

Quelle est sa composition ?

La CSSCT est présidée par l'employeur ou son représentant, qui pourra se faire assister par des collaborateurs appartenant à l'entreprise et choisis en dehors du comité. Ensemble, ils ne doivent pas être plus nombreux que les représentants du personnel titulaires. En outre, la commission comprend au minimum trois membres représentants du personnel, dont au moins un du 2ème ou du 3ème collège, désignés parmi les membres du CSE par une résolution adoptée à la majorité des membres présents. La loi restant silencieuse sur ce point, on peut en déduire que l'on peut désigner au sein de la CSSCT des membres titulaires et des membres suppléants du CSE.

Enfin pourront s'y ajouter, avec une voix consultative, le médecin du travail et le responsable interne du service de sécurité et des conditions de travail, ou à défaut l'agent chargé de la sécurité et des conditions de travail. Les mandats des membres de la CSSCT prennent fin avec ceux du CSE.

Les membres de la CSSCT sont-ils formés ?

Les membres de la CSSCT et les représentants du personnel au CSE reçoivent une formation nécessaire à l'exercice de leurs fonctions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Le coût de cette formation est pris en charge par l'employeur.

Quelles sont ses attributions par rapport au CHSCT ?

La CSSCT ne récupère pas tous les pouvoirs du CHSCT. Elle se voit confier, par délégation du CSE, tout ou partie des attributions du comité relatives à la santé, à la sécurité et aux conditions de travail, à l'exception du recours à un expert et des attributions consultatives du CSE.

Dans les entreprises dépourvues de CSSCT, c'est au CSE lui-même d'intervenir en matière d'analyse des risques professionnels, d'accessibilité de l'emploi aux femmes, d'actions de prévention (notamment du harcèlement moral, sexuel et des agissements sexistes) et d'enquête en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle ou à caractère professionnel. Chaque année, le CSE devra organiser au moins quatre réunions portant sur la santé, la sécurité et les conditions de travail des salariés. Le nombre de ces réunions augmente si besoin, notamment dans les branches d'activité présentant des risques particuliers.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Sudoku

6					3			4
8				1		3		
4	1				5		7	
			5				2	
7								1
	3				9			
	4		9				5	2
		6		4				9
1			6					8

Solution du n° 572

1	7	6	4	8	9	5	2	3
8	2	5	6	1	3	4	9	7
4	9	3	5	7	2	6	8	1
6	1	4	3	9	7	2	5	8
7	8	2	1	4	5	9	3	6
3	5	9	8	2	6	1	7	4
5	3	7	2	6	4	8	1	9
2	6	8	9	3	1	7	4	5
9	4	1	7	5	8	3	6	2

Mots croisés n° 573

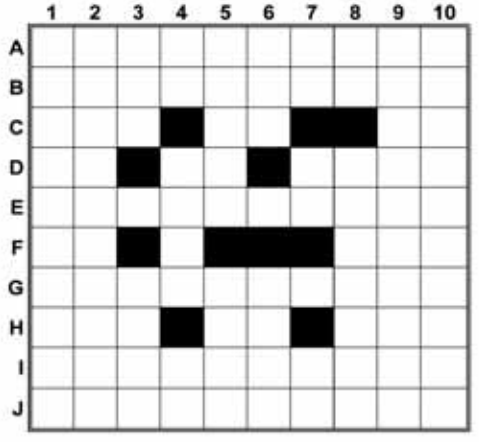

Solution du n° 572

C	A	S	S	E	R	O	L	E	S
L	U	M	I	N	O	S	I	T	E
A	B	E	R	■	T	A	B	A	C
N	E	■	■	S	I	S	■	L	U
D	R	O	L	E	S	■	S	A	R
E	G	E	E	■	S	■	T	G	I
S	I	F	F	L	O	T	A	I	S
T	S	■	A	■	I	R	I	S	E
I	T	I	N	E	R	A	N	T	E
N	E	B	U	L	E	U	S	E	S

Horizontalement

A. Dirigeant de la chine. B. Parfois coupé. C. Donné à l'actionnaire. Saint pyrénéen. Limites de temps. D. Ville légendaire. Début de clarté. Coule en Bretagne. E. Fera voir des caractères distingués. F. Adresse mise au net. Un peu de sciure. G. Misérables exploiteurs. H. Fait sauter la bobine. Négation. Vidée. I. Il s'allonge mais résiste. J. De nouveau aptes à la protection des plantes.

Verticalement

1. Elle donne aux parents la permission de sortir. 2. Apprécie vodka et poupées. 3. Enleva. Logement primitif, mais mal rangé. 4. Compagnie réduite. Écossais mais uni. Grosse caisse. 5. Diffuseur d'air. Pas après. 6. Il a monté un sacré bateau. En Auvergne. 7. Apprécié en marge. Source de rumeurs. Possessif. 8. Éteint au centre. Unité de mesure du foin. 9. Elle reviendra forcément. 10. Si elles se sont levées, ce n'est donc plus pour commander.

Le mot du mois : Antonomase

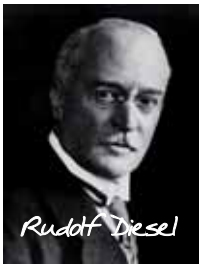

Vedette de ce magazine, le diesel constitue ce que les linguistes appellent une antonomase, en gros un nom propre devenu commun. Cas fréquent pour les inventions qui prennent le nom de leur créateur, comme ici avec l'ingénieur allemand Rudolf **Diesel**. Né en 1858 à Paris, où s'étaient réfugiés ses parents, il y présente son « moteur à huile lourde » à l'occasion de l'exposition universelle de 1900. Il disparaît mystérieusement en 1913 lors d'une traversée de la Manche en paquebot : officiellement un suicide (on apprendra qu'il était ruiné), à moins que les services secrets allemands n'aient voulu l'empêcher, tandis que la guerre menaçait, de partir travailler en Angleterre…

Le voici donc immortalisé à l'égal de sir John Loudon **McAdam** (1756-1836), inventeur d'un revêtement de routes ; de Louis **Braille** (1809-1852), qui créa l'alphabet pour aveugles et dont on ignore trop qu'il est enterré au Panthéon ; du préfet Eugène-René **Poubelle** (1831-1907), auteur d'un règlement d'hygiène sur l'enlèvement des ordures ménagères ; ou encore du marquis Louis de **Béchameil** (1630-1703), fin gourmet à qui l'histoire impute, sans doute à tort, la recette d'une sauce blanche. Mais toute invention mérite-t-elle que l'on s'en vante ? « *Je suis fier de mon fusil d'assaut, mais triste qu'il soit utilisé par des terroristes* », déclarait peu avant sa mort Mikhaïl Timofeïevitch **Kalachnikov** (1919-2013).

On peut entrer plus fortuitement dans le dictionnaire, comme Étienne de **Silhouette** (1709-1767), contrôleur général des finances de Louis XV, qui multiplia fonctions éphémères et projets avortés au point que son nom désignât d'abord une esquisse bâclée ; ou encore le comte de **Sandwich** (1718-1792), joueur invétéré que même la faim ne pouvait éloigner d'une table de jeu, de sorte que son valet lui portait une tranche de jambon entre deux tartines de pain beurré.

Une prochaine fois, pour peu que l'actualité s'y prête, on évoquera ici le triste destin de Charles Cunningham **Boycott** (1832-1897)…

Mlc Ergo

Formation - Expertise
Santé au Travail - Conseil

Un expert CHSCT agréé pour quoi faire ?

Pour vous aider à comprendre les enjeux de santé et de sécurité des conditions de travail et proposer des mesures de prévention adaptées

- **A l'occasion d'un projet important susceptible d'impacter les condtions de travail, la santé ou la sécurité des salariés** Déménagement, changement d'outil de production, réorganisation, nouvelles technologies, télétravail...
- **Face à une situation de risque grave** Risques psychosociaux, Troubles musculo-squelettiques, accidents, dégradation des conditions de travail, tensions, conflits…).
- **A l'occasion d'un PSE**

Créé par un ancien médecin du travail

Un cabinet à taille humaine

Une relation suivie de bout en bout avec un interlocuteur unique

Des équipes d'intervention pluridisciplinaires (juristes, psychologues du travail, sociologues, ergonomes, architectes…) rigoureusement choisies

Une grande expérience du milieu de la métallurgie et de la mécanique

Partout en France

Bruno CHANU
Responsable des missions
06 43 55 45 15
mlc.ergo@orange.com

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ | PRÉVOYANCE | ÉPARGNE | RETRAITE | ACTION SOCIALE

RELEVONS ENSEMBLE
le défi de l'**innovation sociale**

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,
KLESIA est un organisme paritaire à but non lucratif qui se concentre sur la protection des personnes : en complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite et action sociale. Son action s'inscrit dans une démarche responsable, tant à l'égard de ses clients que de ses partenaires.

KLESIA
klesia.fr